

www.besafe.be

LE VOL PAR RUSE

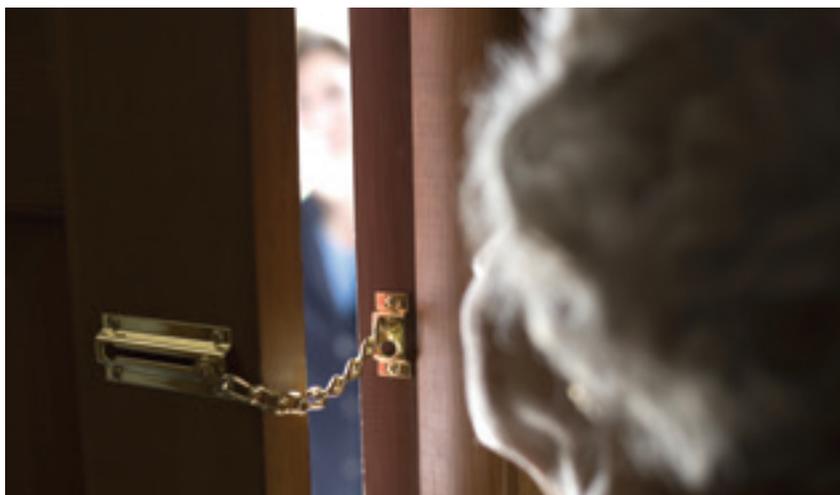
Ne vous laissez pas duper

Ne vous laissez pas duper. Évitez le vol par ruse !

Lorsqu'un inconnu sonne à votre porte, soyez toujours vigilant, même si cette personne porte un uniforme d'agent de police ou de personnel d'une compagnie des eaux, de gaz ou d'électricité chargé de prendre le relevé de votre compteur.

La présente brochure vous explique, au moyen de photos, comment reconnaître un vrai agent de police et un vrai vérificateur de compteur. Nous vous fournissons en outre toute une série de conseils : quand devez-vous être particulièrement prudent, ce qu'un agent ne demandera jamais lorsqu'il sonne à votre porte, qui prend le relevé du compteur chez vous et à quelle fréquence.

Ne vous laissez donc pas duper ! Les voleurs qui opèrent par ruse ont de nombreux visages.



Comment reconnaître un agent de police ?

Lorsque la police sonne à votre porte, c'est généralement votre agent de quartier ou un membre de votre police locale. Assurez-vous de le connaître ! Un agent de police revêt un uniforme reconnaissable.

A quoi devez-vous prêter attention pour être sûr qu'il s'agisse d'un vrai uniforme ?



Le logo:

Le logo de la police est présent partout. Sur l'uniforme, on le retrouve sur le couvre-chef, le pull, la chemise, la veste et la carte de légitimation. Pour ce qui est des véhicules de police, le logo figure sur la voiture, le combi, le scooter et le vélo.

En-dessous du logo figure généralement la mention 'Police', 'Politie', 'Polizei' ou, en Belgique bilingue, une combinaison des 2 langues en vigueur.





La carte de visite et la carte de grade :

Chaque agent porte à hauteur de la poitrine – face à vous - une carte de visite à gauche et une carte de grade à droite. Sur la carte de visite, vous pouvez lire son nom et la zone de police pour laquelle il travaille.



Carte de service :

Chaque agent a toujours sur lui une carte de service ou une carte de légitimation. Demandez-lui systématiquement de vous la présenter. Il s'agit d'une carte qui se présente comme une carte de banque ou une carte d'identité électronique, sur laquelle figure une photo d'identité de l'agent, un numéro d'identification et le mot 'Police' en français, néerlandais et allemand.



L'équipement :

A mi-corps, chaque agent porte une ceinture de police à laquelle sont attachés :

- une matraque dans un porte-matraque
- des menottes dans un porte-menottes
- un porte-spray
- un pistolet dans une gaine



Veste ou pas :

Les agents peuvent choisir eux-mêmes certaines pièces de leur uniforme, en fonction du temps. En hiver, ils choisissent parmi un pull à col roulé, un pull sans encolure, une chemise à longues manches, un fleece, une grosse parka, ... En été, vous les verrez plutôt en chemise à manches courtes ou en polo.



Véhicules :

Votre agent de quartier se déplace généralement à bord d'un véhicule, qui peut être une voiture, un combi, un vélo, voire un scooter. Ces véhicules comportent systématiquement:

- Plusieurs lignes bleues
- Le logo de la police qui mentionne 'Police', 'Politie', 'Polizei' ou, en Belgique bilingue, une combinaison des 2 langues en vigueur
- Le numéro 101 et le nom de la zone de police



Ce que la police ne fait jamais :

- La police ne se présente **jamais** chez vous accompagnée d'un voleur qu'elle a arrêté.
- La police ne vient **jamais** vous montrer des objets qui ont été volés chez vous.
- La police ne vous demande **jamais** où vous gardez votre argent, vos bijoux ou autres objets de valeur.
- La police ne demande **jamais** de faire le tour de votre habitation pour voir si tout ce que vous avez caché s'y trouve encore.

Soyez vigilant si vous recevez la visite d'un agent de police juste après le passage d'un technicien inconnu !

Si la situation ne vous inspire pas confiance, suivez les conseils ci-dessous :

- Ne laissez pas entrer la personne qui sonne à votre porte !
- Demandez-lui de vous montrer sa carte de légitimation !
- Proposez-lui de vous rendre ensemble au bureau de police le plus proche !
- Demandez ou appelez votre agent de quartier !

En rue, vous pouvez également vous retrouver face à un faux agent. Soyez donc particulièrement vigilant si :

- Un agent s'adresse à vous en rue alors que vous venez de retirer de l'argent à la banque!
- un agent vous donne une amende et exige que vous la payiez immédiatement !
- Les Belges doivent toujours payer par virement les amendes qui leur sont infligées sur le territoire belge. Un agent ne peut **jamais** vous demander de payer en liquide !

Que pouvez-vous faire ?

- Demandez-lui de vous montrer sa carte de légitimation !
- Proposez-lui de vous rendre ensemble au bureau de police !



Vérificateurs de compteur

Une fois par an ou tous les deux ans, vous recevez la visite d'un agent qui vient effectuer le relevé de votre compteur d'électricité, de gaz et d'eau.

Gaz et électricité

En fonction de l'endroit où vous habitez, c'est Eandis, Infrax, ORES, RESA ou Metrix qui vous rend visite une fois par an ou tous les deux ans pour effectuer le relevé de votre compteur. Vous ne pouvez pas choisir librement la société. Vous pouvez voir ci-dessous quelle société se charge de passer chez vous pour le relevé.



- Uniquement active en Wallonie
- Passe chez vous tous les 2 ans



- Surtout active en province de Liège
- Ne rentre pas chez vous pour effectuer le relevé !



- Uniquement active à Bruxelles
- Metrix est une filiale de Sibelga chargée de relever les compteurs
- Passe chez vous 1 fois par an



- Active en Flandre et dans le Brabant wallon
- Passe chez vous tous les 2 ans



- Active en Flandre uniquement
- Passe chez vous tous les 2 ans

La société qui vient effectuer le relevé de vos compteurs transmet ces données à votre fournisseur d'énergie qui facture votre consommation. Vous êtes libre de choisir vous-même votre fournisseur d'énergie. Les fournisseurs suivants opèrent actuellement en Belgique : Belpower, Ebem, Ecopower, Electrabel, Eneco, Essent, Lampiris, Luminus, Nuon, Octia et Wase Wind. Votre fournisseur d'énergie ne vient en principe pas chez vous.

Eau

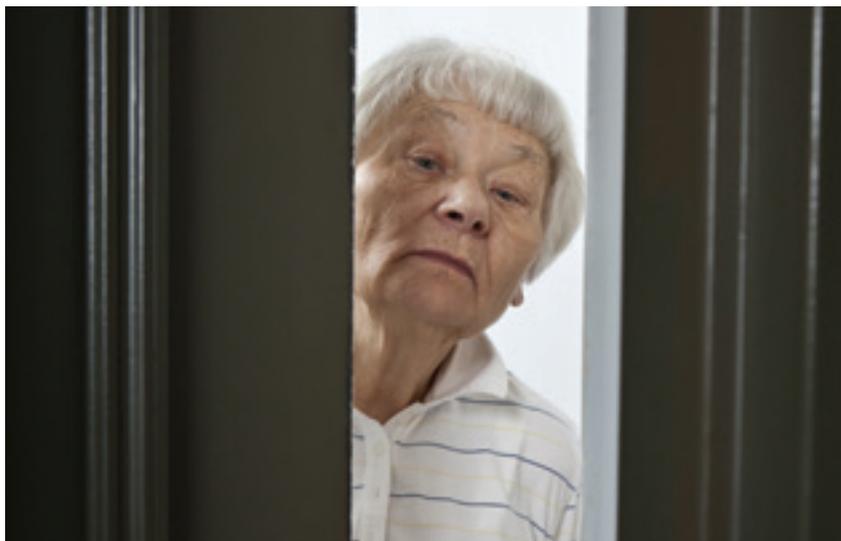
Vous ne pouvez pas choisir votre fournisseur d'eau potable. La société à laquelle vous payez la facture se rend une fois par an chez vous pour effectuer le relevé du compteur d'eau.

Téléphone et Internet

Vous pouvez choisir vous-même votre fournisseur de téléphone et d'Internet. Vous ne recevrez que rarement, voire jamais, la visite d'un agent de cette société. Soyez donc particulièrement vigilant si un responsable d'une société de téléphonie ou d'Internet vient sonner à votre porte. A fortiori si vous ne connaissez pas cette société.

Soyez sur vos gardes si une entreprise d'utilité publique vient sonner à votre porte !

- Sachez qui fait le relevé de vos compteurs, à quoi ressemblent ces personnes et comment le relevé s'effectue !
- Le relevé de vos compteurs a toujours lieu en semaine, pendant les heures de bureau !
- Demandez à l'agent de présenter sa carte de service! Un agent d'une société d'utilité publique doit toujours être en mesure de vous montrer sa carte !
- Un agent d'une société d'utilité publique ne vous demande **jamais** d'argent ! Sa visite est gratuite ! Il ne perçoit pas non plus d'espèces pour le paiement de factures en souffrance ou en cours ! La facturation de votre consommation d'énergie relève de la responsabilité de votre fournisseur d'énergie et ne s'effectue **jamais** en espèces !



Encore quelques conseils généraux

Lorsqu'on sonne à votre porte

- Vous êtes chez vous ! Vous n'êtes donc pas obligé d'ouvrir la porte à une personne qui sonne, pas même à la police !
- Observez attentivement qui sonne à votre porte ! Regardez par la fenêtre ou par le judas de votre porte !
- Identifiez toujours les visiteurs inconnus, demandez-leur qui ils sont et pourquoi ils sonnent chez vous !
- Si des inconnus sonnent à votre porte et que vous ne leur faites pas confiance, ne les laissez pas entrer !
- Placez une chaîne de sécurité du côté intérieur de votre porte d'entrée ! Il s'agit d'un premier obstacle pour les voleurs et vous pourrez ainsi parler en toute sécurité avec la personne !
- Donnez aux inconnus l'impression que vous n'êtes pas seul chez vous, même si ce n'est pas le cas !

Si une personne s'est malgré tout introduite chez vous

- Gardez à portée de main les numéros de téléphone importants (famille, voisins, amis, police, ...). Complétez-les sur la feuille suivante !
- Si vous êtes seul à la maison, faites semblant d'appeler quelqu'un pour faire croire aux voleurs potentiels que vous n'êtes pas seul !
- Ne montrez **jamais** où vous gardez votre argent ou vos objets de valeur. Pas même à un agent de police !
- Ne laissez **jamais** un inconnu seul chez vous ! Ne le laissez donc pas détourner votre attention !

Conseils pour limiter le butin

- N'effectuez pas de paiement en liquide à la porte ! Optez pour le virement !
- Ne gardez **jamais** votre code secret avec votre carte de banque dans votre portefeuille! N'écrivez **jamais** votre code sur un morceau de papier et ne gardez surtout **jamais** votre code avec votre carte de banque ! N'utilisez pas non plus de codes trop faciles, comme votre date de naissance !
- Appelez CARD STOP - 070 344 344 - en cas de vol de votre carte de banque et/ou de crédit !
- Appelez DOC STOP - 00800 2123 2123 - en cas de vol de votre passeport !

Notez ici toutes les données utiles

Nom de l'agent de quartier :

N° de téléphone de l'agent de quartier :

Numéro général de la police :

Société de comptage électricité et/ou gaz :

Fournisseur d'électricité :

Fournisseur de gaz :

Téléphonie :

GSM:

Internet:

AUTRES NUMEROS DE TELEPHONE IMPORTANTS

Votre médecin :

Votre infirmière :

Votre personne de confiance ou voisin (1) :

Votre personne de confiance ou voisin (2) :

Service d'incendie ou ambulance : **100** of **112**

Numéro d'urgence police : **101**

CARD STOP pour bloquer la carte de banque après vol ou perte :
070/344 344

DOC STOP pour bloquer la carte d'identité après vol ou perte :
00800/ 2123 2123

Evitez le vol par ruse !

Chaque année, on enregistre environ 9.000 vols par ruse, soit environ 25 faits par jour. Et ce nombre ne cesse d'augmenter. La plupart des vols sont commis par de faux agents de police et de faux employés de sociétés d'utilité publique.

La présente brochure vous explique comment reconnaître de vrais agents et qui peut venir sonner à votre porte pour vos compteurs d'eau et d'énergie. Elle vous fournit également toute une série de conseils pour éviter un vol par ruse.

Lisez-la donc attentivement, car mieux vaut prévenir que guérir.

La présente brochure a été réalisée en collaboration avec la Commission permanente de la Police locale, la Police fédérale, la zone de police de Gand et la zone de police Bruxelles-Capitale – Ixelles.

Pour commander des exemplaires supplémentaires de cette brochure, envoyez un mail à infodoc@ibz.fgov.be ou un fax au **02/557 35 22**.

Cette brochure est également téléchargeable sur www.besafe.be (rubrique 'Nos publications').

Direction générale Sécurité et Prévention

Boulevard de Waterloo, 76
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99
F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be
www.besafe.be

